

**N'oubliez pas de récupérer la TVA étrangère que vous avez payée en 2007, la date limite approche !**

**Et ainsi diminuez significativement vos frais de prospection à l'étranger !**

**Si au cours de l'année 2007 vous avez payé de la TVA dans d'autres pays européens, comme par exemple sur les frais de participation à des salons à l'étranger, n'oubliez pas d'en demander le remboursement. **La date limite approche !****

**En effet, la date limite pour transmettre aux administrations fiscales compétentes les demandes de remboursement de TVA concernant les factures 2007 est le 30 juin 2008. La préparation d'une demande pouvant être fastidieuse, nous vous recommandons de ne pas attendre le dernier moment pour faire les démarches.**

**TEVEA INTERNATIONAL**, filiale des Caisses d'Epargne Européennes, est un partenaire spécialisé sur les questions de TVA en Europe et nous vous proposons un service complet de remboursement de TVA : dans la quasi-totalité des pays de l'Union Européenne, nous pouvons nous occuper pour vous de l'intégralité de la procédure de remboursement de TVA. En effet nos équipes maîtrisent 12 langues étrangères, ce qui leur permet de traiter en direct avec les administrations fiscales. Nos honoraires sont compétitifs et calculés en pourcentage du montant de TVA remboursé. Donc si pas de remboursement, pas d'honoraires.

**Demandez à votre comptable de vous communiquer toutes les factures comportant de la TVA étrangère et contactez nous rapidement, nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider à récupérer de l'argent.**

**Tél :01.42.24.96.96**

**Fax 01 42 24 89 23**

**E-Mail : [mail@tevea.com](mailto:mail@tevea.com)**

A tout de suite sur **TEVEA INTERNATIONAL** en association avec Interex